



**SEPANGUY**  
Société d'Etude, de Protection & d'Aménagement de la Nature en Guyane



Groupe d'Etude  
et de Protection  
des Oiseaux en Guyane



Etude - Conservation  
Faune de GUYANE

## Pour un schéma minier d'intérêt général

**La proposition de Schéma Départemental d'Orientation Minière, actuellement en phase de consultation publique, a été décryptée par la fédération Guyane Nature Environnement. Voici ses réactions et ses principales demandes.**

La fédération Guyane Nature Environnement et ses associations membres, le GEPOG, KWATA et la SEPANGUY, ont retenu de la proposition de schéma minier **plusieurs aspects positifs**. Ce schéma constitue notamment **une évolution historique vers un mode de gestion des ressources naturelles plus concerté et plus intelligent**. Mais elles formulent également plusieurs remarques et **5 demandes principales**, qui sont :

- **La Commission des mines** : Guyane Nature Environnement regrette que le projet de SDOM ne se soit pas intéressé à la composition de la Commission départementale des mines. **Guyane Nature Environnement considère la composition actuelle de la commission d'octroi des titres comme étant passéiste et déséquilibrée.**
- **Le zonage** : Guyane Nature Environnement est en accord avec le principe retenu pour le zonage (4 zones), elle demande cependant **le classement des Zones naturelles d'intérêts écologiques (ZNIEFF de type 1 et Séries d'Intérêts Ecologiques de l'ONF) en zones interdites à l'exploitation**, en raison de leur caractère hautement remarquable.
- **L'orpaillage alluvionnaire** : La fédération Guyane Nature Environnement regrette que l'orpaillage alluvionnaire soit conservé dans le projet de SDOM. Elle rappelle que cette **activité d'une autre époque**, qui a toujours cours en Guyane grâce à une dérogation, entraîne des impacts importants sur la qualité de l'eau et les milieux aquatiques.
- **Le SDAGE** : Guyane Nature Environnement demande à ce que les dispositions du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) soient respectées, notamment en ce qui concerne l'orpaillage alluvionnaire. **Les criques les plus riches du point de vue écologique devront alors être classées en zone interdites à l'exploitation.**
- **La recherche minière en zone interdite à l'exploitation** : La fédération Guyane Nature Environnement **n'accepte pas** que des activités de recherche minière puissent avoir lieu dans des zones protégées et interdites à l'exploitation minière.

La fédération Guyane Nature Environnement et ses associations membres **appellent le public à se mobiliser pour participer à la consultation publique** sur le Schéma Départemental d'Orientation Minière. La population peut déposer ses avis **jusqu'au 28 juin** dans les registres à sa disposition dans chacune des mairies du département, à la préfecture, à la sous-préfecture, ou par internet à l'adresse [courrier@guyane.pref.gouv.fr](mailto:courrier@guyane.pref.gouv.fr)

Contact presse :

**Christian Roudgé**

Coordinateur fédération Guyane Nature Environnement

**06 94 415 875 (attention numéro de téléphone valable jusqu'à la mi juin)**

---

fédération Guyane Nature Environnement

16 Avenue Pasteur

97300 Cayenne

[coordination@federation-gne.fr](mailto:coordination@federation-gne.fr)